



Facturation consommation eau de l'ancien propriétaire demandé par

Par **chris91470**, le 23/11/2015 à 18:46

bonjour,
voilà, je viens d'acquérir un appartement en copropriété, le syndic m'informe que je vais devoir régler la consommation de l'ancienne propriétaire pour l'année 2015, alors que je suis rentré dans mon bien que depuis le 1 novembre 2015, j'ai demandé a mon notaire elle ne peut pas me répondre, car elle ne savait pas, moi je crois quelle a oublié de demander au syndic combien devait l'ancienne propriétaire.

merci de bien vouloir m'éclairer et de me dire les démarches que je dois effectuer.

bien respectueusement
Mr cimetiere christian

Par **springfield**, le 23/11/2015 à 20:00

Bonsoir,

Il doit y avoir un relevé annuel fait à une date X. Le syndic le répercute au lot associé lors de la régularisation.

Il se peut très bien que le notaire n'avait pas l'information au moment de la vente. Idéalement, il aurait pu avoir un deal entre le vendeur et l'acheteur comme une somme forfait.

Par **HOODIA**, le 24/11/2015 à 16:44

Le syndic devait y penser avant lors de la situation comptable que demande toujours le notaire!

Il appartient au syndic de faire son travail et de réclamer la quote part au précédent propriétaire .